Angers II

**Luther et l’autorité temporelle.**

 En une phrase restée célèbre, tirée de la métaphysique, ARISTOTE écrit que « l’être s’entend en de multiples acceptions ». On pourrait en dire autant du titre de « roi » dans l’ensemble de la Bible. En principe, seul Dieu a droit à ce titre (Jg 8, 23 ; 1 S 8, 7), mais aussi le Messie. Sans compter les royautés politiques. D’où est issu le pouvoir sur les hommes ? Quelle est la source de la puissance ? Où trouver la garantie d’une autorité quelconque ?

 Combien de fois ce titre de « roi » revient-il dans le procès de Jésus devant Pilate ? En particulier chez Jean (Jn 19, 12).[[1]](#footnote-1) Les grands prêtres accusent : celui qui se fait roi est concurrent de César, son rival. Y a-t-il donc deux espèces de royautés, l’une humaine juridico-politique et l’autre divine, spirituelle, régnant sur les âmes ?

 Depuis sa tâche de professeur d’Ecriture, Martin LUTHER s’est lancé dans une redécouverte de la nouveauté de l’Evangile. Il réclame une Réforme de son Eglise. Sept ans seulement après sa demande dans les 95 thèses, il est malgré lui enrôlé dans un conflit violent et doit se prononcer. Sa formation ne le prépare pas à ces questions. Il est sans expérience. Il fait face par ses sermons et ses écrits qui veulent préserver la paix mais composent aussi avec la force. Quelle doctrine propose-t-il ? Notre démarche :

* Quelques données générales pour situer le contexte historique.
* Impliqué malgré lui, LUTHER dit sa vision du monde humain.
* Où puise-t-il ses sources ? Ecriture et Augustin.
1. **Contexte historique socio-politique.**
2. **Vision globale.**

**Il n’est pas question de faire un tableau de cette première moitié du XVIème siècle. On se trouve à l’époque des règnes de Henri VIII d’Angleterre, de François 1er, de Charles Quint, au temps des guerres d’Italie ou du sac de Rome (1527).**

Ce qu’on nomme l’Empire, « Saint empire romain germanique ou romain de nation allemande », est composé de 350 entités politiques : territoires, villes, principautés. L’ensemble est faible, dispersé, chaque élection de l’empereur est difficile et l’impôt est mal récolté (le Reichspfennig). Charles Quint règne 35 ans (1519-1556) sur l’Empire, l’Espagne, les Pays-Bas, l’Autriche, Naples et les terres du Nouveau Monde. Lui succède Ferdinand 1er de Habsbourg. Le gouvernement revient à la Diète (Reichstag) qui comprend trois collèges : sept princes électeurs, un collège de princes, comtes, ecclésiastiques et 65 villes libres (sur 85 villes libres en tout).

Les deux problèmes majeurs de cet Empire sont d’abord la division religieuse à partir de la Diète de Worms (1521) et ensuite la pression des Turcs : en 1526, Budapest est prise par SOLIMAN II et en 1529, Vienne est assiégée.

L’environnement immédiat de LUTHER se trouve en Saxe, comté de Mansfeld, ville de Wittenberg (2000 habitants). Le prince électeur organise son territoire, crée une université en 1502, installe des magistrats juristes dans l’administration en lieu et place des barons. La vie sociale quitte lentement les usages médiévaux. Le père de Martin, Jean, est un petit entrepreneur qui bénéficie du droit de bourgeoisie. Nombreux sont ceux qui se trouvent au bas de l’échelle sociale : paysans, journaliers, domestiques, artisans, commerçants, fonctionnaires municipaux et enfin nobles en grande difficulté. Quelle est l’attitude de LUTHER vis-à-vis de l’autorité impériale ? Le Professeur LIENHART note : « LUTHER vouait une grande vénération à l’empereur, non pas à la personne mais à la fonction. Autant il vilipendait la papauté, autant il respectait l’empereur, allant jusqu’à freiner ceux qui voulaient lui résister, au besoin par les armes. Attachement des Allemands à l’idée impériale ? Soumission aux autorités ? Naïveté d’un moine peu au courant des aléas de la grande politique ? »[[2]](#footnote-2)

 LUTHER est un homme de son temps. Il est sensible à la critique des abus et des injustices, il sait les protestations et les requêtes de ses contemporains contre la féodalité finissante. Cependant, chez lui, l’attente religieuse prime sur tout. En témoigne le « Manifeste à la noblesse chrétienne de la nation allemande » (1520) dans lequel il propose une liste impressionnante de réformes aussi bien de la société que de l’Eglise.

 Dans l’Eglise : que tous les baptisés soient traités comme des égaux et puissent intervenir dans les conciles et le gouvernement de l’Eglise ; suppression de la hiérarchie entre clercs et laïcs. L’esprit est à la réduction et à la simplification des appareils de décision. Le texte demande également un accès à Dieu plus direct, une vraie prédication, un enseignement de la Bible, le recours à la langue vernaculaire. « La diversité des sujets et leur lien évident avec la vie quotidienne des Allemands assureront un grand succès à ce pamphlet. Mais le succès sera ambigu. En effet, certains s’arrêteront aux réformes sociales et politiques proposées par LUTHER et négligeront ce qui était pour lui l’essentiel, à savoir un retour de la chrétienté à l’Ecriture sainte et à la foi. »[[3]](#footnote-3)

 L’écho est puissant chez les clercs réguliers (qui quittent les couvents) puis chez les séculiers ; dans les villes où les bourgeois aspirent à administrer leur Eglise comme ils conduisent leurs affaires ; chez les chevaliers, les petits nobles, qui n’acceptent plus la mainmise des grands ecclésiastiques (abbés, évêques) et leur dépendance. En 1522, Franz von Sickingen fomente la révolte des chevaliers, cherche à se saisir des domaines de l’évêque de Trèves, est tué à la bataille de Landshut en 1523. L’humaniste Ulrich von Hutten soutient la révolte et meurt découragé la même année. L’écho est puissant chez les paysans qui réclament non seulement l’abolition du servage, mais la suppression du vieux droit féodal et son remplacement par un nouveau droit inspiré de l’Evangile. Dans un monde qui s’éloigne du Moyen Age, le message luthérien rejoint les aspirations sociales dans le clergé et le milieu urbain, auprès de la noblesse appauvrie et des paysans. Le point de départ de LUTHER n’est pas autre que religieux ; il n’incarne aucune classe identifiable et les malentendus vont se multiplier.

1. **L’enchaînement des événements.**

**La chronologie des faits entre 1520 et 1525 est extrêmement serrée et on ne peut pas tout énumérer à moins de transformer la réflexion en un récit des événements de plus en plus dramatiques. On se limite aux moments-clefs.**

 LUTHER est retenu à la Wartburg en 1521 et apprend que des troubles ont éclaté à Erfurt, à Wittenberg et ailleurs. On oblige des religieux à quitter leur ordre, on supprime le latin, on brûle des livres, on brise des statues, etc. Des personnalités connues dirigent le mouvement comme CARLSTADT ou Thomas MUNZER. De retour, LUTHER chasse les meneurs et publie une exhortation : « Sincère admonestation à tous les chrétiens afin qu’ils se gardent de toute émeute et de toute révolte » (mars 1522). En 1523, suite à la révolte des chevaliers, il publie « De l’autorité temporelle et dans quelle mesure on lui doit obéissance. » Son ton est plutôt modéré et il appelle à la négociation.

 A l’été 1524, la révolte des paysans éclate en Thuringe, en Franconie, dans le Wurtemberg, en Alsace. Thomas MUNZER et Martin LUTHER se défient par sermons et libelles interposés. Les révoltés publient leurs revendications : ce sont les « Douze articles des paysans de Souabe » (printemps 1525). Ils demandent la fin du servage, un nouveau droit, la suppression des dîmes, le choix des pasteurs, l’assistance publique, etc. En deux textes, LUTHER répond : « Exhortation à la paix en réponse aux Douze Articles » (avril) et « Contre les bandes pillardes et meurtrières des paysans » (mai).

 Entre mai et juin, toutes les colonnes paysannes sont écrasées, MUNZER est exécuté et les chefs sont en fuite. La guerre a fait entre 70.000 et 100.000 morts ; elle a ruiné des régions qui, un siècle plus tard, lors de la Guerre de Trente ans, seront de nouveau ravagées. Et, avant cela, en 1534-1535, aura eu lieu la prise de Münster par les anabaptistes suivie de leur répression. En juillet, LUTHER écrit « Missive sur le dur opuscule » mais les réactions restent vives, la déception très grande et l’incompréhension totale.

 Quel est l’effroyable malentendu entre LUTHER et tous ceux qui l’ont cru favorable à leur protestation et ont reçu ses appels comme des encouragements ? Pourquoi LUTHER a-t-il appelé à la répression ? Est-il à ce point étranger au monde (Weltfremd) ?

1. **LUTHER impliqué malgré lui : sa vision du monde humain.**
2. **Quelle erreur inadmissible ont commise ces ultraréformateurs pour que LUTHER se désolidarise et se dresse contre eux ?**
3. **Quelle vision de la société humaine et de l’histoire a-t-il et quelles contradictions ne peut-il éviter ?**

L’erreur des ultras et des paysans.

« Les événements avaient projeté le moine LUTHER sur le devant de la scène de l’histoire. Après 1517, et surtout à partir de 1520, il ne pouvait plus demeurer dans l’ombre du couvent ni se cantonner dans le domaine religieux et théologique. Il avait mis en mouvement tout un peuple. Désormais ce peuple attendait de lui des directives. Jour après jour, LUTHER se voyait obligé de donner des avis qui concernaient tous les domaines de la vie. On s’adressait à lui pour la grande politique, mais aussi pour de multiples questions de la vie quotidienne. Certes l’enthousiasme retombera quelque peu en 1525, après l’écrasement des paysans. Pourtant, jusqu’à sa mort, LUTHER devra répondre aux sollicitations les plus diverses. »[[4]](#footnote-4)

 Dès le commencement de la révolte, LUTHER ne peut qu’être choqué et exaspéré par la confusion des réclamations religieuses ou pastorales et des doléances sociales et politiques. On exige le changement au nom de l’Evangile. L’égalité ou la mise en commun des biens se fondent sur le texte des Actes des Apôtres. Contre les oppresseurs, on justifie la violence à coup de versets bibliques vengeurs. Les paysans et leurs inspirateurs théologiens, prêtres, religieux, veulent établir le Royaume de Dieu ici et maintenant en dépouillant les autorités civiles de leur pouvoir. Ils veulent effacer la différence du temporel et du spirituel, anéantir l’écart entre les ordres et faire advenir la Promesse avant l’heure. Les menaces réelles du temps (Turcs) font croire à la proximité du Jugement Dernier dans une actualisation de l’Apocalypse.[[5]](#footnote-5) LUTHER perçoit que cette réformation millénariste qui nie violemment la distinction des ordres n’est pas la sienne. Et il s’insurge.

Quelle est sa vision de la société humaine et quelles contradictions ne peut-il éviter ?

 Pour lui, si nous sommes chrétiens, nous vivons sous deux régimes et deux juridictions contemporaines, d’une part le régime des autorités civiles, le royaume terrestre et temporel, et d’autre part le régime ecclésiastique, le régime céleste et spirituel. Chacun a sa loi, sa logique et sa fonction : le pouvoir temporel maintient la sûreté et réprime le mal par le glaive, le pouvoir spirituel sanctifie par la parole et combat le péché pour servir le bien. Ces deux règnes sont voulus par Dieu, l’un pour maintenir en vie la création et l’autre pour la faire vivre de la foi. « Le chrétien individuel s’insère dans les deux règnes. En tant qu’individu et pour ce qui le concerne personnellement, il vit sous le signe du sermon sur la montagne, mais inséré dans le règne temporel, parmi les non-chrétiens, l’amour qu’il devra mettre en œuvre ne pourra pas éviter la contrainte. »[[6]](#footnote-6)

 Le chrétien vit une double citoyenneté. L’autorité civile garantit la coexistence des citoyens, la paix sociale, la solidarité : puisqu’elle est légitime, le chrétien ne doit pas se faire justice, il doit obéir même si le jugement est injuste, il ne doit ni se révolter ni prendre les armes si on le dépouille. Quelles limites ? Le chrétien ne doit pas se taire mais proclamer la vérité ; il ne peut résister que si les autorités temporelles interviennent dans l’Eglise pour régenter le spirituel. L’Etat et l’Eglise sont compris comme deux médiations divines pour achever l’œuvre de la création et la mener au salut.

 Cette théologie des deux règnes n’évite pas à LUTHER deux contradictions.

Sa conviction selon laquelle la justice vient de la foi et non des œuvres est contredite lorsqu’il affirme aux princes que s’ils répriment et tuent les paysans, ils font leur salut et que, s’ils ne le font pas, ils pèchent gravement. « Car il faut que le prince et seigneur songe ici qu’il est le ministre de Dieu et le serviteur de sa colère, (Romains 13), et que le glaive lui est confié afin qu’il fasse passer la justice sur les scélérats de ce genre, et que, s’il ne châtie pas, ne fait pas obstacle et ne remplit pas sa fonction, il commet devant Dieu un péché aussi grand que quelqu’un qui tue alors que le glaive ne lui est pas confié. »[[7]](#footnote-7)

 Au cours de ces années violentes, LUTHER a pris conscience de son incompétence en matière politique. Il constate que les communautés sans instruction sont livrées à toutes les dérives et que sa réformation est affrontée à la cacophonie et à l’échec. Au début, il se garde de s’appuyer sur le bras séculier mais, après 1526, effrayé par les proportions de la Guerre des Paysans, il va de plus en plus réclamer que les autorités civiles veillent non seulement à l’ordre social mais aussi à l’ordre religieux. La confusion des deux ordres s’installe, la collusion de l’Eglise avec l’Etat. Après Frédéric le Sage, le nouvel électeur, Jean, organise en 1527 des visites ecclésiastiques dont la mission est de vérifier que la messe est bien en allemand, que la prédication soit orthodoxe, que la communion soit donnée sous les deux espèces, etc. Ce contrôle temporel sur le spirituel s’amplifiera quand les Eglises seront confrontées aux persécutions de la Contre-Réforme ou Réforme catholique. D’où provient cette théologie dite « des deux Règnes » ?

1. **Examen des sources : Ecriture et Augustin.**
2. **Ecriture.**

Les passages bibliques qui justifient la soumission aux autorités temporelles sont assez nombreux. Dans le premier Testament, le Deutéronome développe une pensée théocratique jusque dans le cantique de Moïse avant sa mort (Dt 32 et ss.). Dans le second Testament, on cite la première épître de Pierre : « Soyez soumis à toute institution humaine, à cause du Seigneur ; soit au roi en sa qualité de souverain, soit aux gouverneurs, délégués par lui pour punir les malfaiteurs et louer les gens de bien. (…) Honorez tous les hommes, aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi. » (1 P 2, 13 à 17).

 Mais c’est certainement le texte de la lettre aux Romains qui a le plus suscité de débats et de sacralisation du pouvoir, c’est-à-dire de l’autorité temporelle : « Que tout homme soit soumis aux autorités qui exercent le pouvoir, car il n’y a d’autorité que par Dieu et celles qui existent sont établies par lui. Ainsi celui qui s’oppose à l’autorité se rebelle contre l’ordre voulu par Dieu, et les rebelles attireront la condamnation sur eux-mêmes. » (Romains 13, 1).

 En 2015 a paru un petit livre intitulé « Tout pouvoir vient de Dieu, un paradoxe chrétien » dans lequel l’auteur, Emilie TARDIVEL, analyse de près et réfute les usages qui ont été faits de ce verset.[[8]](#footnote-8) Le mot grec « exousia » ne doit pas être traduit par « autorité » mais par « pouvoir », parce qu’il y a une différence entre le pouvoir (qui exécute, fait, décrète) et l’autorité (qui justifie, autorise, garantit, fonde). Ensuite la traduction de la Vulgate donne : « non est enim potestas nisi a Deo », car il n’y a pas de pouvoir si ce n’est à partir de Dieu. Si on lit ces mots comme affirmant une provenance divine, on peut légitimer n’importe quel régime soi disant chrétien : c’est le césaro-papisme ou la théocratie papale, la monarchie de droit divin, l’alliance du pouvoir et de l’Eglise. Dans son commentaire et son enquête, Emilie TARDIVEL montre à l’opposé que si le pouvoir vient de Dieu, il n’est pas Dieu, il ne s’origine pas en lui-même, ne s’autorise pas lui-même. Il est limité et non légitimé.

 Ce livre s’appuie sur les Pères de l’Eglise et sur un texte du IIème siècle qui définit bien la dépendance externe des chrétiens vis-à-vis des lois et leur indépendance interne par rapport à Dieu : il s’agit de la lettre à Diognète.[[9]](#footnote-9)Emilie TARDIVEL conclut : « Contre toute interprétation théocratique de la Lettre aux Romains (13, 1), on doit affirmer que la formule « tout pouvoir vient de Dieu » n’implique ni la justification du pouvoir quelles que soient sa nature et ses lois, ni la revendication inverse d’un « pouvoir chrétien ». Cette formule implique simplement un autre rapport au pouvoir, un rapport qui le maintient dans une distance critique à l’égard de lui-même. Cette distance critique a pour effet de préserver le pouvoir de ses tendances auto-idolâtriques, mais aussi d’universaliser les fins qu’il se doit de rechercher pour assurer sa légitimité : en premier lieu, la paix, comme bien commun élémentaire, et la liberté, comme bien commun supérieur. La non-idolâtrie, la recherche de la paix et le respect de la liberté, avant tout religieuse, constituent donc trois critères fondamentaux pour discerner un pouvoir légitime d’un pouvoir illégitime. »[[10]](#footnote-10)

1. **Saint Augustin.**

La théologie des deux règnes se veut aussi directement reprise de l’œuvre de saint Augustin que LUTHER a littéralement dévorée à partir de 1512. Dans son grand ouvrage, La Cité de Dieu, Augustin propose une théologie de l’histoire très séduisante.

 La marche de l’humanité se déroule dans un processus où se développent deux cités inextricablement mêlées et que l’on ne peut distinguer : la cité terrestre (civitas terrena) et la cité céleste (civitas Dei). Cf. texte annexe « Deux amours ont fait deux cités ».

 Ce sont deux logiques, deux systèmes, deux régimes dont nous sommes les ressortissants ou les sujets jusqu’à la fin des temps où cette imbrication sera dénouée. Ce n’est pas à nous que revient la séparation et nous avons à remplir nos obligations dans l’une et dans l’autre. Dans l’une (terrestre), le travail est la loi commune, la production de richesses, les échanges ; on y subit une hiérarchie des conditions et des rapports de dominants à dominés. Dans l’autre, règne l’égalité parfaite entre des frères gratuitement sauvés par la foi qui forment une communauté de partage où toutes les voix ont même valeur. Ces thèmes, la séparation dualiste des corps et des âmes, du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, ont fait fortune et constitué à la fin du Moyen Age ce qu’on a appelé l’augustinisme politique qui dépasse de loin la pensée d’Augustin.[[11]](#footnote-11)

 Avant de conclure, on peut se permettre une sorte d’évaluation. L’idée de deux citoyennetés incompatibles mais vécues en même temps, de deux règnes coexistants, de deux appartenances sans mélange présente avantages et inconvénients. Du côté des avantages, elle décrit une neutralité réciproque et bienveillante ; en théorie, il n’y a pas d’empiètement ; la paix et la sûreté sont garanties ; chacun connaît ses devoirs, Eglise et Etat se partagent les tâches en vis-à-vis. Les repères sont nets, les frontières en principe précises entre l’exercice du pouvoir sur les corps et la mission évangélique sur les âmes. Pour l’Etat, la théologie lui assure l’obéissance, la soumission, la loyauté des hommes religieux et, pour l’Eglise, la faculté de se mettre sous la protection de l’épée ou du bras séculier. Les inconvénients de cette idée se sont d’autre part révélés tragiques. Lorsque le prince (ou le roi, l’empereur) est chrétien et se revendique comme tel, il doit favoriser, protéger, soutenir l’Eglise qui, en retour, lui doit son investiture et s’engage à asseoir sa légitimité. A titre d’exemple, le règne de Joseph II en Autriche. On applique le principe : cujus regio ejus religio. Bref, le prince instrumentalise l’Eglise par cet échange des devoirs. L’Eglise peut estimer que le prince doit la seconder dans sa mission et son contrôle en assurant le triomphe de la vérité : croisades, conquêtes, police contre les hérétiques. Exemple : la censure dogmatique sous Frédéric II en Prusse dont KANT a fait les frais. L’Eglise instrumentalise le pouvoir séculier au nom d’une réciprocité. Inversement, lorsque le prince persécute l’Eglise, faut-il le condamner, se révolter, déclencher une guerre civile au nom de la foi ? Le spirituel doit-il menacer le temporel si le temporel l’opprime ? Les exemples ne manquent pas : Henri VIII d’Angleterre et la répression du catholicisme romain, mouvement des Cristeros au Mexique, persécutions de Staline, extermination des cathares, etc.

**Conclusion : au XXIème siècle, sommes-nous plus au clair sur les rapports justes de nos Eglises au pouvoir ?**

 **Dans l’Allemagne des années 1930, la crise due à la montée du national-socialisme a mis les théologiens luthériens face à la même question et je crois que Dietrich BONHOEFFER dans son Ethique (inachevée, écrite en prison) a pris une position claire. Aucun appel à la rébellion organisée mais 1° ne pas se taire et 2° résister jusqu’au martyre. En cela, il est fidèle à LUTHER.**

« Le chrétien n’est pas tenu et n’est pas à même d’examiner dans chaque cas si l’exigence des autorités se justifie. Il est lié par son devoir d’obéissance jusqu’à l’instant où les autorités l’obligent à manquer au commandement divin, où donc les autorités renient manifestement leur mission divine et où elles perdent ainsi le droit d’exiger. Dans les cas douteux, l’obéissance est de rigueur, car ce n’est pas le chrétien qui porte l’obligation des autorités. Lorsque celles-ci outrepassent leur fonction, par exemple en s’arrogeant le droit de décider de la foi de l’Eglise, l’obéissance doit être refusée en vertu de la conscience, à cause du Seigneur ; mais il est interdit de généraliser ce refus et d’en tirer les conséquences que les autorités ne peuvent plus prétendre à être obéies en ce qui concerne d’autres exigences, voire même toutes les exigences. La désobéissance ne peut jamais être qu’une décision concrète dans chaque cas. La généraliser revient à faire des autorités une puissance diabolique et apocalyptique. »[[12]](#footnote-12)

 Ici se vérifient les trois critères que donnait Emilie TARDIVEL pour juger l’Etat : la préservation de la paix, la sauvegarde de la liberté, en particulier religieuse, et la question de l’auto-fondation de l’Etat ou de sa reconnaissance d’une autorité supérieure à lui. Avec les conjurés, Dietrich BONHOEFFER est lucide sur HITLER et sur son parti. Depuis Mein Kampf, Hitler déclare la guerre aussi bien à l’Est qu’à l’Ouest (définition du Lebensraum). Sa politique est une intrusion dans le gouvernement de l’Eglise et une volonté de modifier sa foi. En 1933, BONHOEFFER écrit un article sur l’Eglise et les Juifs suite au paragraphe aryen de la loi excluant des séminaires les candidats décrétés non-aryens. Imposer une discrimination raciste contredit la foi. Enfin, dès 1933, Hitler affirme l’existence de sa dictature par une sorte de nécessité raciale supérieure. Son avènement est un destin en soi, immanent à l’Allemagne. Ensuite il développe le Führerprinzip, à savoir que ce que le chef dit est vérité parce qu’elle émane du chef. Il n’y a plus d’autonomie des pensées ni des volontés. On atteint l’idolâtrie et le culte de la personnalité.

 Quand le pouvoir s’absolutise au point de s’approprier l’autorité entière pour en faire sa chose, alors la résistance en conscience est licite.[[13]](#footnote-13)

 Eric Brauns (juin 2016).

1. Jn 19, 12 : « Dès lors, Pilate cherchait à le relâcher, mais les Juifs se mirent à crier et ils disaient : « Si tu le relâchais, tu ne te conduirais pas comme l’ami de César ! Car quiconque se fait roi, se déclare contre César. » Au verset 15 ; Pilate reprit : « Me faut-il crucifier votre roi ? » Les grands prêtres répondirent : « Nous n’avons pas d’autre roi que César. » [↑](#footnote-ref-1)
2. Marc LIENHART, Martin Luther, un temps, une vie, un message, Le Centurion, Labor et Fides, 1983, p.14. [↑](#footnote-ref-2)
3. Marc LIENHART, ibidem, p. 88. [↑](#footnote-ref-3)
4. Marc LIENHART, ibidem, p. 221. [↑](#footnote-ref-4)
5. « Dans l’esprit de Münzer s’entrecroisent théologie luthérienne, tradition mystique allemande, tradition joachimite, influences taborites et exaltation collective du milieu des artisans tisserands en crise. » Pierre CHAUNU, Le temps des Réformes, Fayard, 1975, p. 463. [↑](#footnote-ref-5)
6. Marc LIENHART, ibidem, p. 224. [↑](#footnote-ref-6)
7. Contre les bandes pillardes et meurtrières, dans Luther et l’autorité temporelle, Aubier Montaigne, 1973, p. 253. [↑](#footnote-ref-7)
8. Emilie TARDIVEL, Tout pouvoir vient de Dieu, un paradoxe chrétien, Ad Solem, 2015. [↑](#footnote-ref-8)
9. A Diognète, introduction, édition critique, traduction et commentaire de H.-I. MARROU, éditions du Cerf, collection Sources chrétiennes, n° 33, 1951. [↑](#footnote-ref-9)
10. Emilie TARDIVEL, ibidem, pp. 99, 100. Dans une courte note parue en 1990, Jacques ELLUL donnait une interprétation similaire de Rm 13, 1 (Foi et Vie, LXXXIX, n° 6, décembre 1990, pp. 81-83). Le texte de Paul conteste vigoureusement la prétention de Néron à être un dieu. [↑](#footnote-ref-10)
11. Sur l’altération de la pensée d’Augustin dans l’augustinisme politique, voir dans Augustinus Magister, volume 2, (Actes du colloque international augustinien, 1954) : H.-X. ARQUILLIERE, Réflexions sur l’essence de l’augustinisme politique, pp. 991-1001, et aussi L. CRISTIANI, Luther et saint Augustin, ibidem, pp.1029-1038. [↑](#footnote-ref-11)
12. Dietrich BONHOEFFER, Ethique, Ed. Labor et Fides, 1965, p. 290. [↑](#footnote-ref-12)
13. Cette attitude fondée est celle que développe Hippolyte SIMON dans un article de la revue Spiritus (n° 221, décembre 2015, pp. 411-423) intitulé : « Rendez à César… » un appel au discernement permanent. « S’il est rationnel de se soumettre à l’autorité quand elle incite au bien, il est aussi rationnel de penser que cette autorité se disqualifie quand elle fait le mal ou invite à le commettre. » [↑](#footnote-ref-13)